

## Ordonnance de télécom CRTC 2018-33

Version PDF

Ottawa, le 25 janvier 2018

## Saskatchewan Telecommunications – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

| Demandeur                          | Avis de modification tarifaire et description                                      | Date de la demande | Date d'entrée<br>en vigueur |
|------------------------------------|--|--------------------|-----------------------------|
| Saskatchewan<br>Telecommunications | AMT 345 Tarif général – Modifications au service de commutation en longueur d'onde | 11 janvier 2018    | 26 janvier 2018             |

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

